

Le 15 mai 2014, l'Insee publiera les comptes nationaux dans un cadre conceptuel rénové

À l'occasion de la sortie des comptes nationaux le 15 mai 2014, l'Insee mettra en application les nouvelles normes de comptabilité nationale édictées par le Système de comptes nationaux (SCN 2008) et sa déclinaison européenne, le Système européen de comptes (SEC 2010).

Cette mise en œuvre amènera à réviser substantiellement le niveau de certains agrégats macroéconomiques (PIB, investissement...) ou de certains ratios (déficit public en points de PIB, taux de marge des sociétés non financières...). Elle jouera moins sur les évolutions.

Si l'impact quantitatif exact de ces révisions ne sera disponible que le 15 mai, il est d'ores et déjà possible d'indiquer au moins le sens des révisions attendues pour les principaux agrégats et ratios (cf. tableau page 2).

Le 15 mai 2014, l'Insee publiera les comptes nationaux en base 2010

Comme tous les ans à la même époque, l'Insee publiera le 15 mai 2014, les données macroéconomiques des « comptes nationaux » actualisées sur les trois dernières années (2011, 2012 et 2013).

Cette année, les changements seront plus importants. En effet, le cadre comptable doit régulièrement être adapté pour refléter au mieux les mutations de l'économie : en application des nouvelles normes de comptabilité nationale édictées par le Système européen de comptes (SEC 2010), les concepts qui gouvernent l'établissement de ces chiffres font ainsi l'objet d'un nouveau toilettage.

La définition exacte de nombreuses données et le contour de tous les grands agrégats (PIB, consommation, investissement, solde des administrations publiques,...) seront ainsi modifiés. Et l'ensemble des données publiées sur la période couverte par les comptes nationaux (1949-2013), sera désormais disponible en base 2010.

Des changements de base réguliers pour permettre une description pertinente du fonctionnement de l'économie

La comptabilité nationale vise en effet une description la plus pertinente possible du fonctionnement de l'économie. Or celui-ci change au cours du temps. Le cadre conceptuel des comptes nationaux comme les nomenclatures utilisées pour présenter les résultats doivent donc évoluer pour s'adapter aux mutations de l'économie. Ainsi depuis 1962, quatre versions successives du SCN et trois SEC ont vu le jour.

Les précédents changements de base ont ainsi fourni l'occasion :

- pour la base 1995, de comptabiliser en investissement les dépenses en logiciels, d'actualiser la nomenclature d'activités et de produits (Nace rev. 1) et d'étendre le champ couvert par les comptes nationaux aux départements d'outre-mer (Dom) ;
- pour la base 2000, de mettre en œuvre un nouveau traitement comptable des services d'intermédiation financière fournis par les banques (services d'intermédiation financière indirectement mesurés - Sifim) ;
- pour la base 2005, d'introduire une nouvelle version de la nomenclature d'activités et de produits (Nace rev. 2).

Pour aller plus loin : [l'apport des précédents changements de base](#)

L'ensemble des États membres de l'Union européenne mettra en œuvre le SEC 2010 en 2014

Afin de garantir la comparabilité des indicateurs macroéconomiques entre pays, l'ensemble des pays européens publiera en 2014, mais en général après l'Insee, des comptes nationaux conformes au SEC 2010.

Hors de l'Union européenne, les pratiques sont variables : certains pays appliquent déjà les dispositions du SCN 2008, d'autres ne le feront qu'après 2014. Certains pays peuvent en outre choisir de ne mettre en œuvre qu'une partie des recommandations du SCN 2008.

Pour en savoir plus : [Les autres pays sont-ils également concernés ?](#)

Le principal changement porte sur le classement en investissement des dépenses de R&D

Traiter en investissement les dépenses de R&D permet par exemple de mieux rendre compte du poids de plus en plus important des actifs tirés de la propriété intellectuelle dans l'économie d'aujourd'hui.

Jusqu'à présent, les dépenses de R&D par les agents économiques (entreprises privées, organismes publics) étaient comptabilisées en consommations intermédiaires. À compter du 15 mai prochain, elles seront comptabilisées en investissement. Il en résultera une révision substantielle à la hausse du niveau du PIB, pour un impact nettement plus modeste sur les taux d'évolution.

Le traitement de la R&D n'est toutefois pas la seule innovation introduite par le SEC. D'autres changements conceptuellement importants affecteront l'investissement (comptabilisation en investissement des dépenses en matériel militaire), la description des échanges extérieurs (primat désormais accordé au critère de la propriété économique des biens échangés), la comptabilisation de la production des entreprises d'assurances ou l'enregistrement de certaines opérations spécifiques aux administrations publiques (soutles, crédits d'impôt).

Pour en savoir plus : [les principaux changements apportés par le SEC 2010](#)

Mais la base 2010 recèle bien d'autres innovations que celles liées au SEC 2010. Les comptes nationaux mettent les changements de base à profit pour améliorer leurs méthodes ou utiliser de nouvelles sources statistiques permettant de décrire plus précisément les phénomènes économiques.

Pour en savoir plus : [les autres sources de révision](#)

Le sens des révisions des principaux agrégats publiés le 15 mai 2014

La mise en œuvre de la base 2010 amènera à réviser substantiellement le niveau de certains agrégats macroéconomiques (PIB, investissement...) ou de certains ratios (déficit public en points de PIB, taux de marge des sociétés non financières...). Elle jouera beaucoup moins sur les évolutions. Si l'impact quantitatif exact de ces révisions ne sera disponible que le 15 mai, il est d'ores et déjà possible d'indiquer au moins le sens des révisions attendues pour les principaux agrégats et ratios.

Indicateur	Sens de la révision	Indicateur	Sens de la révision
Produit intérieur brut (PIB)	+	Exportations de services	+
Revenu national brut (RNB)	+	Importations de services	+
Taux de marge des Sociétés non financières (SNF)	+	Investissement	+
Taux d'investissement des SNF	+	FBCF en services	+
Taux d'autofinancement des SNF	+	Taux d'épargne des ménages	?
Part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale	+	Ratio déficit public / PIB	?
Part des services non marchands dans la valeur ajoutée totale	+	Ratio dette publique / PIB	-
Total des exportations	+	Ratio recettes publiques / PIB	-
Total des importations	+	Ratio dépenses publiques / PIB	-
Exportations de biens	+	Ratio prélèvements obligatoires / PIB	-
Importations de biens	-		

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57

Fax : 01.41.17.68.95

bureau-de-presse@insee.fr